



COVID - 19

Plan de continuité d'activité simplifié

Journal de crise

Actualisation arrêté au 1 avril 2020

Mars 2020

Avril 2020

Rapporteur – Y.ROUYERAS

Suite à l'allocution télévisée du Président de la République du 12 mars 2020, il a été décidé d'organiser les collectivités (Ville de Gien et CDCG) pour lutter efficacement contre la pandémie du COVID 19.

Une réunion de la Direction Générale s'est tenue le 13 mars à 8 heures pour envisager les mesures à prendre instantanément, envisager un service dégradé puis un service minimum et se donner la possibilité d'appréhender la situation (heure par heure) en fonction de l'évolution des dispositions réglementaires et de la situation sanitaire dans le pays, la Région, le Département et la Ville.

Il est décidé que ce suivi opérationnel de la crise serait assuré par la Direction Générale Présidée par le Maire-Président en poste et relayé par les responsables de pôles.

Cellule de suivi
opérationnel
Crise COVID 19

Christian BOULEAU

Maire de Gien

Président de la Communauté des Communes
Giennoises

Yannick ROUYERAS

Directeur Général des Services

Ville de Gien / CDCG

Florent DE WILDE

Directeur Général Adjoint

Ville de Gien / CDCG

Bruno SIDOLI

Directeur Général des Services Techniques

Isabelle DELAUNAY

Directrice Générale Adjointe

Ville de Gien / CDCG

Responsables de pôles

Cf. tableau ci-dessous

Annuaire de crise :

<u>Noms</u> <u>Prénoms</u>	<u>Qualités</u>	<u>Mails</u>	<u>Téléphones</u>
Jean Charles POIRIER	Resp. Pôle Environnement		
Thibault MARIE	Resp Pôle Aménagement		
Laurence BRETON	Resp. Pôle Commande publique		
Jérémy BOUILLON	Resp. Pôle Finances		
Isabelle LEBROC	Resp. Pôle RH		
Céline CISEAU DARGENT	Resp. Pôle Affaires Générales		
Nathalie LOPES	Resp. Pôle Archives		
Eric THIBAUT	Resp. Pôle Sport Animation		
Sylvie LAMONTAGNE	Resp. Pôle social		
Julien BARDEILLE	Resp. Pôle Culture		
Anessa RIBEIRO	Resp pôle Politique de la Ville		
Joséphine GROULT	Resp.Pôle Petite enfance		
Philippe ESTEVES	Resp. Pôle Police Municipale		
Alain ZATELA	Resp. Pôle Affaires scolaires		
Informatique	Service Informatique		
Mickaël COEUR	Resp. pôle Communication		
Christophe NEZEREAU	Assistant de prévention		
Astreinte Encadrement			
Astreinte Assainissement			

<u>Institutions</u>	<u>Référents</u>	<u>Mail</u>	<u>Tél</u>
Préfecture	Isabelle BEZARD		
Gendarmerie	Cdt Philippe PATISSIER		
Hôpital	Dir. Marie DUNYACH		
Hôpital	Gestion des risques Mme BOUQUELLOUEN		
SDIS	Capitaine Sébastien FOURNIER		
Police Mun.	Patrouille		
Educ. Nat	Mme SIMEON		
CDG45	Laurent GOUGEON		

Journal des réunions de la cellule de suivi opérationnel :

<u>Objets</u>	<u>Dates</u>	<u>Présents</u>	<u>CR</u>
Cellule de suivi	13 mars 2020		Cf CR
CB-YR-ID-BS-FDW Cellule élargie	13 mars 2020		Cf CR
Cellule élargie	16 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	17 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	18 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	19 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	20 mars 2020		Cf CR
Permanence tél	21 mars 2020		RAS
Permanence tél	22 mars 2020		RAS
Cellule de suivi	23 mars 2020		Cf CR
Cellule de Suivi	24 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	25 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	26 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	27 mars 2020		Cf CR
Permanence tél	28 mars 2020		RAS
Permanence tél	29 mars 2020		RAS
Cellule de suivi	30 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	31 mars 2020		Cf CR
Cellule de suivi	1 ^{er} avril 2020		Cf CR

Textes réglementaires en vigueur :

<u>Visas réglementaires</u>
Décret 2020-249 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de deux arrêtés
Décret 2020-2060 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19
Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19
Arrêté du 14 mars 2020 consolidé les 15, 16 et 19 mars 2020
Loi 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19
Décret 2020-293 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Recommandations du Ministère (CGET) relatives à la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire
Ordonnances du conseil des ministres du 25 mars 2020
Décret 2020-344 – complétant le décret 2020-293
Arrêté préfectoral du 27 mars 2020 autorisant à titre dérogatoire l'ouverture de marchés alimentaires

Généralités :

A – Réunion du vendredi 13 mars 2020

Dès le vendredi 13 mars à 13h30, ce dispositif est activé pour présenter le contexte et rappeler les priorités :

- Rappel du Caractère pathogène et contagieux du COVID 19
- Préservation des publics fragiles (jeunes publics – porteurs sains et personnes âgées)
- Interdiction des rassemblements
- Respect des mesures barrières
- Respects de distances interpersonnelles
- Organisation de la fermeture des écoles, des crèches et des CLSH (suite annonce du décret)
- Organisation de l'accueil des enfants des personnels gestionnaires de la crise sanitaire
- Préservation des personnels

Tâches à réaliser pour le 16 mars – 8 heures :

- Définition des missions prioritaires,
- Recensement des adaptations, réduction ou suspension des services,
- Recensement du positionnement des agents
- Organisation de la fermeture des sites

Objectifs :

- Limiter les conséquences de la crise et la propagation du virus
- Protéger les agents – L 4121-1 du Code du travail
- Maintenir un niveau de fonctionnement concentré sur les priorités

B – Décisions gouvernementales :

Dans la foulée, le gouvernement prend deux mesures essentielles qui impactent le fonctionnement des collectivités :

- Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19
- Décret 2060-2020 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19

C – Réunion du 16 mars 2020

C'est sur la base de ces nouvelles directives que s'organise la réunion de la cellule de suivi opérationnel du COVID 19, le lundi 16 mars 2020.

Lors de cette réunion, Christian BOULEAU rappelle l'impérieuse nécessité de lutter contre la propagation du Virus. Il demande que les réunions soient strictement limitées à la gestion de la crise et de privilégier toute autre forme de travail (call conf, télétravail, etc...).

Christian BOULEAU insiste sur la protection des agents et souhaite que seul un service minimum soit garanti pour les actions prioritaires. Il demande de privilégier le confinement et le retour au domicile et rappelle que, seuls les agents devant répondre à des besoins prioritaires bénéficieront d'autorisation de déplacement. Le traitement des désordres de tout genre sera traité en première instance par le service d'astreinte qui sera chargé de mesurer la gravité, de garantir la mise en sécurité, de quantifier les besoins d'intervention et de rendre compte à la cellule de suivi opérationnel via son référent.

Yannick ROUYERAS rappelle les consignes à observer pour la bonne mise en œuvre du décret 2060-2020 et de l'arrêté du 14 mars 2020.

Le fonctionnement des services doit être organisé en mode dégradé. Seules les actions recensées comme prioritaires seront maintenues et le télétravail sera privilégié.

Les établissements suivants seront instantanément fermés :

- Etablissements de la petite enfance
- Etablissements scolaires
- Etablissements de formation, centre de vacances, centre de loisirs sans hébergement, périscolaire
- Equipements culturels et de loisirs (salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples, salles de danse, salles de jeux, bibliothèques, centre de documentation, salles d'exposition, musées, ...)
- Equipements sportifs : établissements sportifs couverts, établissements de plein air (terrains de sports, stades, pistes de patinage, piscines, arènes, hippodromes, ...)

Pour ce qui concerne les crèches et les écoles, l'article 4 II de l'arrêté du 14 mars 2020 prévoit que la fermeture des crèches et des écoles s'accompagne d'un service minimum pour permettre au personnel soignant et aux fonctionnaires indispensables à la gestion de la crise sanitaires de faire garder leurs enfants.

Ainsi, à la crèche, des groupes de 10 enfants maximum pourront être accueillis. Il en sera de même pour les écoles primaires sur le site de René CASSIN.

Un accueil doit donc être organisé pour prendre en compte cette demande.

Mise en œuvre des Mesures du décret et 2020-2060 et de l'arrêté du 14.03.2020

A partir de ces éléments, la fermeture des établissements mentionnés au décret ainsi que le dispositif de garde des enfants des personnels soignants sont activés.

La direction pilote cette opération en s'appuyant sur les responsables de pôles concernés.

Il est décidé que le dispositif de garde serait assuré à l'école René CASSIN située à 400 mètres de l'Hôpital pour les enfants des personnels soignants et/ou gérants la crise sanitaires ressortissants de Gien pour ce qui relève des enfants de primaire et à la crèche pour les enfants de moins de 3 ans ressortissants du territoire communautaire.

L'école René CASSIN offre la possibilité de pouvoir recevoir plusieurs groupes de 10 enfants de manière très distincte et sans possibilité de contact ce qui permet de proposer un dispositif à géométrie variable en fonction des besoins. (Expression des besoins consignée par l'éducation nationale).

Liste des bâtiments fermés au public :

La fermeture des bâtiments et l'affichage du décret et des consignes sur chacun d'eux est organisé dès le 13 mars 2020. La liste des bâtiments suivants fait l'objet d'une fermeture conformément à la mise en œuvre du décret du 16 mars 2020.

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

ERP		Classement		Surface	Niveaux		
Nom	Adresse	Cat.	Type		SS	RdC	Etages
Gien : Bâtiment administratif Chantemerle	49 avenue de Chantemerle	5 ème	L-W	1870 m ²	X	X	+ 1
Gien : Bâtiment technique Chantemerle	49 avenue de Chantemerle	5 ème	L-W	1375 m ²		X	+ 1
Gien : Gymnase Bernard Palissy	9 rue du 32ème R.I.	5 ème	X	795 m ²		X	+
Gien : Gymnase Céline Bottet	9 rue du 32ème R.I.	5 ème	X	1150 m ²		X	+
Gien : Gymnase Bildstein	Chemin de la Fontaine	3 ème	X	1500 m ²		X	+
Gien : Gymnase Paul Bert	Rue Paul Bert	3 ème	X	2200 m ²		X	+ 1
Gien : Gymnase Montbricon	Rue Jean Moulin	5 ème	X	1100 m ²		X	+
Gien : Stade nautique	Quai de Nice	2 ème	X	4125 m ²	X	X	+ 1
Gien : Ancien tennis + terrains extérieurs	Chemin des Moulins	5 ème	X	1300 m ²		X	+
Gien : Salle escrime-karaté	106 avenue du Président Wilson	5 ème	X	1300 m ²		X	+
Gien : Dojo intercommunal	Rue Jean Mermoz	3 ème	X	1800 m ²	X	X	+

Gien : Nouveau tennis	Chemin des Moulins	5 ème	X	1560 m²		x	+
Gien : Gymnase Marguerite Audoux	20 Rue du 32ème R.I.	5 ème	X	1765 m²		X	+
Gien : Structure multi-accueil petite enfance	8 bis rue Jean Mermoz	5 ème	R-L	1380 m²		X	+
Gien : Aire d'accueil des gens du voyage	Route des Choux	5 ème	W	20 m²		X	+
Gien : Maison de santé pluridisciplinaire	Rue Jean Mermoz	5 ème	U	555 m²		X	+
Gien : Salle de boxe	Rue Jean Mermoz	5 ème	X	355 m²		X	+
Gien : Village entreprises	ZAC Bosserie Nord - Rue des Batraciens			1000 m²		X	+
Coullons : Salle karaté	Route de Cerdon	5 ème	X	260 m²		X	+
Coullons : Gymnase	Route de Cerdon	5 ème	X	1030 m²		X	+
Coullons : Bâtiment sportif	Route de Cerdon	5 ème	X-L	480 m²		X	+
Coullons : Dojo	Route de Cerdon	5 ème	X	900 m²		X	+
Nevoy : Salle de sports	121 rue des Artisans	5 ème	X	550 m²		X	+
Poilly Lez Gien : Gymnase	Allée du Vieux Cours	5 ème	X	1700 m²		X	+
Poilly Lez Gien : Dojo	Place de la Guinchère (rue de Coullons)	5 ème	X	160 m²		X	+
Saint-Brisson sur Loire : Salle de sports	Les Ruets	5 ème	X	290 m²		X	+
Saint-Martin sur Ocre : Salle de sports	Rue du Puits	5 ème	X	370 m²		X	+
Saint-Gondon : Salle de sports	17 rue de la Loire	5 ème	X	420 m²		X	+
Arrabloy : Salle de sports	Chemin du Bois Clair à la Croix Saint-Michel	5 ème	X	335 m²		X	+
Les Choux : Salle de sports	Rue de Dampierre	5 ème	X	330 m²		X	+

VILLE DE GIEN

ERP		Classement		Surface	Niveaux			Particularités
Nom	Adresse	Cat.	Type		SS	RdC	Etages	
Groupe scolaire de la Gare	84 avenue de la République	5 ème	R-N	1540 m²		X	+	
Groupe scolaire de Cuiry	Rue Edith Piaf	4 ème	R-N	1300 m²		X	+	
Groupe scolaire du Berry	55 rue des Gascons	5 ème	R-N	900 m²		X	+ 1	
Groupe scolaire René Cassin	12 rue Paulin Enfer	4 ème	R-N	5300 m²		X	+ 2	Accueil Garde
Ecole maternelle des Montoires	9-11 rue des Loriots	5 ème	R	700 m²		X	+	
Ecole élémentaire des Montoires	9-11 rue des Loriots	4 ème	R	1350 m²		X	+	
Ecole maternelle du Centre	22 rue Jeanne d'Arc	4 ème	R-N	1870 m²		X	+ 1	
Ecole élémentaire du Centre	12 rue Georges Clémenceau	5 ème	R	2450 m²		X	+ 2	
Annexe école élémentaire du Centre	Rue Paul Bert	5 ème	R	450 m²		X	+ 1	
Garderie école du Centre	Rue Paul Bert	5 ème	R	70 m²		X	+	
Ecole maternelle Jean Moulin	Rue Jean Moulin	5 ème	R	580 m²		X	+	
Ecole maternelle Arrabloy + Atelier	Rue des Frênes	5 ème	R-N	740 m²		X	+	
Centre de Loisirs May-Soua-Moua	2 chemin de Montfort	4 ème	R	580 m²		X	+ 1	Accueil Garde
Centre Administratif (mairie)	3 chemin de Montfort	5 ème	L-R-W-P-S	4020 m²	X	X	+ 4	Fermé au public
Maison bureau d'études	3 chemin de Montfort	5 ème	W	100 m²		X	+	Fermé au public

Services Techniques	3 chemin de Montfort	5 ème	NC	2400 m ²		X	+	Fermé au public
Salle polyvalente Cuiiry	Rue Jean Mermoz	1 ère	L-N-T-X	7700 m ²		X	+ 1	
Stade Municipal (inclus Club house et Bureau)	103 avenue du Président Wilson	1 ère	PA-X	785 m ²		X	+	
Centre Anne de Beaujeu	Place Jean Jaurès	3 ème	L-R-W-P-S	8045 m ²	X	X	+ 6	
Office de Tourisme	Place Jean Jaurès	5 ème	S	NC m ²		X	+	
Maison des Associations	3 rue Paul Enfer	3 ème	L-W-P	3365 m ²		X	+	sauf Frat Gien
Centre culturel	8 rue Georges Clémenceau	3 ème	S-R-L-Y	4600 m ²		X	+ 2	
Salle Bernard Palissy	Rue Georges Clémenceau	3 ème	L-N-R-X	1340 m ²		X	+ 2	
Eglise Gien	Place du Château	3 ème	V-L	2640 m ²		X	+ 1	
Centre social des Montoires	Rue des Loriots	4 ème	W-L-U	725 m ²		X	+	Dispositif Médical
Cuisine centrale	Chemin de Montfort	5 ème	N	795 m ²		X	+	
Stand de tir des Merisiers	Chemin des Merisiers	5 ème	XL	300 m ²		X	+	
CIO - Inspection Académique	Place Foch	5 ème	W	520 m ²		X	+ 3	
Club Aviron	Quai de Nice	5 ème	X	40 m ²		X	+	
Hôtel de Ville	Rue de l'Hôtel de Ville	5 ème	W-L-U	830 m ²		X	+ 2	
Maison des Alix	Rue de l'Hôtel de Ville	5 ème	NC	410 m ²		X	+	
Association Portugaise	3 rue de l'Usine à Gaz	5 ème	NC	350 m ²		X	+ 1	
Centre d'accueil de jour	5 rue des Cigognes	5 ème	L	225 m ²		X	+	
Centre de Gérontologie	5 rue des Cigognes	5 ème	L-W-R	855 m ²		X	+ 1	
Local Abeille de Gien	Rue des Ecoles	5 ème	NC	915 m ²		X	+ 2	
CCAS Centre Pierre Charles (inclus logement)	10 rue des Tulipes	5 ème	W	570 m ²		X	+	Fermé au public
Stade Christophe DESHAYES (Foyer et vestiaires rugby)	103 avenue du Président Wilson	5 ème	X	210 m ²		X	+	
Serre	106 avenue du Président Wilson	ème		m ²			+	
Salle du Pont Boucherot	68 rue du Pont Boucherot	5 ème	L	240 m ²		X	+	
Espace Gonat	Rue Jeanne d'Arc	5 ème	W	550 m ²		X	+ 1	Fermé au public
Local ADMR	Rue Jeanne d'Arc	5 ème	NC	NC m ²		X	+	
Local Syndicat	Rue Jeanne d'Arc	5 ème	NC	170 m ²		X	+	
Local Marius Rimbault	Rue Marius Rimbault	5 ème	X-L	300 m ²		X	+ 1	
Restos du cœur	30 rue Paul Bert	5 ème	NC	370 m ²		X	+	
Salle du Berry	6 rue paul Jacquot	5 ème	L	60 m ²		X	+	
Police Municipale	2 rue Victor Hugo	5 ème	W	370 m ²		X	+ 3	
Local technique ville	Port au Bois							
Cimetière	Rue des Briquetteries		IOP					
Salle polyvalente Arrabloy	Chemin du Bois Clair	4 ème	X	665 m ²	X	X	+ 1	
Mairie Arrabloy	Rue du Château	5 ème	W-L	350 m ²		X	+ 1	
Stade Arrabloy	Rue du Château	5 ème	X	160 m ²		X	+	
Eglise Arrabloy	Rue du Château	5 ème	V	150 m ²		X	+	
Boulodrome L.Genoux (club house)	Rue Jean Mermoz	5 ème	X					
Boulodrome Boule Sportive (club house et bloc sanitaires)	Rue Jean Mermoz	5 ème	X					

Suivi des usagers fréquentant le dispositif de garde :

Au centre Multi accueil - 0 à 3 ans

EFFECTIFS SERVICE DE GARDE MULTI-ACCUEIL GIEN						
DATE	ENFANTS	HORAIRES	PROFESSION PARENTS	LIEU HABITATION	TOTAUX	
16/03/2020	Crèche Fermée				0	0
17/03/2020		9h30-12h		Gien	1	1
18/03/2020					0	0
19/03/2020		8h15-16h30		Briare	1	2
		9h-18h		Gien	1	
20/03/2020		8h15-17h		Briare	1	2
		8h30-17h		Gien	1	
23/03/2020		8h30-18h		Gien	1	2
		8h30-17h30		Gien	1	
24/02/2020		8h30-17h		Gien	1	
		8h30-18h		Gien	1	3
		8h30-17h		Briare	1	
25/03/2020		8h30-18h		Gien	1	
		8h30-16h30		Briare	1	3
		7h45-15h15		Gien	1	
26/03/2020		8h30-18h		Gien	1	
		8h30-17h30		Gien	1	3
		7h45-15h15		Gien	1	
27/03/2020		8h30-18h		Gien	1	
		8h30-17h30		Gien	1	3
		7h45-15h15		Gien	1	
30/03/2020		8h30-18h		Gien	1	
		10h-18h		Gien	1	3
		8h30-18h		Chatillon-sur-Loire	1	
31/03/2020		8h30-18h		Gien	1	
		8h30-18h		Chatillon-sur-Loire	1	3
		10h-18h		Gien	1	

A l'école René CASSIN – Primaires scolarisés à Gien :

Ecole René CASSIN											
Nom	Prénom	Date naissance	Ecole	Niveau	17-mars	19-mars	20-mars	23-mars	24-mars	26-mars	27-mars
		08/12/2012	Montoires	CE1							
		19/12/2010	Centre	CM1							
			St Geneviève	CE1							
			St Geneviève	MS/GS							
		21/04/2016	R.Cassin	PS							

Un suivi quotidien de la situation est réalisé par la cellule de suivi opérationnel.

Le suivi quotidien des agents mobilisés est consigné par le Service des Ressources humaines dans le logiciel HOROQUARTZ.

Etat Civil :

Depuis lundi 16 mars après-midi, le bâtiment est fermé au public.

Un service minimum d'accueil pour les déclarations de naissance, de reconnaissance avant naissance et de décès a été mis en place.

Le service CNI/Passeport est fermé au public, annulation des rdv en cours en fonction de l'évolution du confinement.

Pour les naissances, les pères se déplacent dans les délais réglementaires des cinq jours du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi à 16h30.

Un affichage est placé sur la porte d'entrée avec le numéro de l'Etat Civil.

Une seule personne est accueillie simultanément au service Etat civil afin de remettre les pièces annexes nécessaires à la déclaration et de revêtir l'acte de la signature du déclarant et de l'officier d'Etat civil. L'agent a pour consigne de se laver les mains, de nettoyer le stylo, le bureau (différent de l'officier de l'état civil) où est installé le déclarant à chaque passage et de respecter les distances.

La délivrance des actes est faite sur place après la déclaration.

Pour les décès, les mêmes agents traitent de manière dématérialisée les déclarations de décès et les autorisations liées au décès. L'agent contacte les PF dès que le dossier est prêt pour signer les actes de décès, et pour le retrait sur place des documents en respectant les mesures barrières.

Les agents traitent en back office les mails, appels, Comedec.

Chaque agent a du produit hydro alcoolique, des lingettes, masques et gants à disposition.

Un recensement de l'activité est réalisé chaque jour. Il est intégré le bilan global.

Gestion et suivi du personnel communal :

Pour ce qui relève de la gestion du personnel, il est demandé à chaque responsable de pôle de faire remonter les informations relatives au positionnement administratif de chacun de ses agents. Un tableau récapitulatif est mis en place par le pôle RH. Ce tableau est mis à jour quotidiennement pour assurer le suivi de l'activité et rendre compte de l'évolution du dispositif.

La Direction assure la centralisation de ce retour.

Le positionnement des agents doit être le suivant :

- Agent assurant son service
- Agent sollicité pour l'accueil des enfants des personnels soignants
- Agent contraint de rester chez lui en raison de la fermeture totale ou partielle du service
- Agent contraint de rester à domicile en raison de la garde d'enfant
- Agent présentant un état de santé à risque

Il résulte de ces situations individuelles, les positions administratives suivantes :

- Agent assurant son service = Présentiel et/ou télétravail et/ou astreinte
- Agent sollicité pour l'accueil des enfants des personnels soignants = Présentiel et/ou ASA (cf tableau de rotation)

- Agent assurant son service à titre partiel – ASA et/ou Présentiel et/ou télétravail et/ou astreinte
- Agent contraint de rester chez lui en raison de la fermeture totale du service = ASA
- Agent contraint de rester à domicile en raison de la garde d'enfant = ASA
- Agent présentant un état de santé à risque = ASA – arrêt de travail pour IRCANTEC

Il est demandé à chaque responsable de pôle de faire remonter ces informations à la Direction Générale qui assure un suivi quotidien de la situation.

Le positionnement quotidien des agents est répertorié dans le logiciel de gestion du personnel HOROQUARTZ.

Recensement des activités prioritaires :

○ Suivi de la cellule opérationnelle	VdeG/CDCG
○ Accueil téléphonique (centre Adm / ST / Gonat / CCAS / RH / DG)	VdeG/CDCG
○ Accueil des enfants des soignants	VdeG/CDCG
○ Etat civil	VdeG
○ Portage de repas	CDCG
○ Dispositif garde du personnel soignant	VdeG/CDCG
○ Gestion du courrier – Asservi aux ouvertures de la poste (Appariteurs)	VdeG/CDCG
○ Maintien à minima du Secrétariat Général	VdeG/CDCG
○ Paiement des factures	VdeG/CDCG
○ Marché public	VdeG/CDCG
○ Paie et minimum RH (accident travail, attestation, ...)	VdeG/CDCG
○ Réception demande autorisation d'urbanisme – Stoppé 27/03/20	CDCG
○ Mise en place conseil municipal + suivi (veille juridique)	VdeG
○ Nettoyage après marché	VdeG
○ Police municipale (en journée) – Arrêt patrouille de nuit	VdeG
○ CCAS : bon alimentaire + accueil + appel des publics fragiles	VdeG
○ Cimetière (ouverture / fermeture)	VdeG
○ Entretien ménager des locaux autorisés et essentiels à l'activité	VdeG/CDCG
○ Assistant prévention : permanence par téléphone + veille	VdeG/CDCG
○ Fermeture cercueil : semaine PM et WE le Maire	VdeG
○ Entretien – Maintenance STEP	CDCG
○ Entretien –Maintenance Stade Nautique	CDCG
○ Entretien des Serres	VdeG
○ Gestion des convois exceptionnels	VdeG
○ Communication	VdeG/CDCG
○ Informatique	VdeG/CDCG
○ Astreintes urgence	VdeG/CDCG

Il est décidé par l'autorité territoriale de préserver l'activité de ces services de manière adaptée, en réaction au besoin réellement identifié. Ainsi, la continuité du service peut être assurée à 100%, comme le portage de repas à domicile ou à la demande comme à l'Etat civil. La maintenance des équipements est assurée par un service minimum ; enfin, un service d'astreinte est mobilisable sur appel téléphonique pour répondre aux désordres, incidents, urgences, etc...

Pour le reste de l'activité, le télétravail est privilégié. Quand le présentiel est nécessaire, entretien de la STEP, traitement du courrier arrivé tous les matins, les conditions de travail garantissent la sécurité sanitaire des agents (une personne par bureau) et respect des gestes barrières et port des équipements de protection.

Ces équipements de protection individuels sont également mis à la disposition des agents qui se rendent au domicile des tiers (portage de repas) – gants, masques, lotion hydro-alcoolique.

Pour ce qui concerne le CCAS, il gère les urgences sociales et appelle chaque jour les publics fragiles.

Toutes les évolutions sont prises en compte quotidiennement par les équipes d'encadrement. La précarité des situations concrètes, administratives et réglementaires demandent une très forte réactivité et adaptabilité des services pour répondre en temps réelles aux exigences.

Communication :

Le service Communication est chargé de tenir à jour le site internet le Giennois.fr.

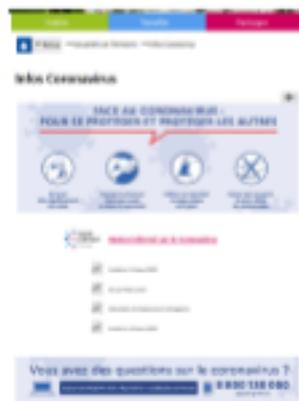
- Plusieurs informations essentielles résident sur la page d'accueil :
 - Fermeture des services et accueil téléphonique
 - Fermeture des déchetteries
 - Rappel des gestes barrières
 - Arrêté du 14 mars 2020 consolidé chaque jour
 - Attestation de déplacement obligatoire
- Les panneaux lumineux relaient l'information relative à la fermeture des services et qu'un accueil téléphonique est assuré.
- Un affichage par le réseau Exterion media (sucettes) rappelant les gestes barrières est réalisé – la campagne durera du 16 mars jusqu'au 9 avril et remplace la campagne initialement prévue pour la promotion du site Achetez Giennois.
- Des affiches ont été disposées sur le marché du Mercredi matin pour rappeler les distances nécessaires à observer entre les personnes.

- Un affichage a été réalisé à l'entrée de tous les bâtiments pour annoncer la fermeture et la référence réglementaire ainsi que le rappel des gestes barrières.
- Des contacts réguliers avec les partenaires – Gendarmerie, Pompiers, Hôpital, Education Nationale, Entreprises, associations caritatives, ...
- Communiqué de presse dans la République du centre et le Journal de Gien
- Reportage télévisuel sur France 2
- Transmission du présent document à l'ensemble des élus municipaux, communautaires et conseillers municipaux nouvellement élus.
- Transmission du présent document aux responsables de pôles
- Mise en ligne du présent document sur le site le Giennois.fr
- Courrier du Maire/Président transmis à l'ensemble du personnel

YR - COVID 19 - 3 avril 2020

Site Internet : *legiennois.fr*

3 articles en «Actualités», effacement des autres actualités pour ne pas entraver le message.



Article 1 :
toutes les infos (arrêtés, geste barrières,
numéro de tél, lien vers site officiel de santé publique)



Article 2 :
annonce de la fermeture des bâtiments administratifs + maintien de l'accueil
téléphonique



Article 3 :
relais de l'annonce du smictom

Pages facebook

Annonce/liens vers la page du site internet publiée sur les 2 pages (sports / loisirs et culture). Annonce fixée en tête de page, aucune autre publication ne peut l'effacer ou la décaler sur le fil d'actualité. Changement de la photo de profil du compte «parent».



Panneaux lumineux

Dépublication des messages en cours et rédaction de deux messages qui tournent en boucle

CORONA 2

INFOS CORONAVIRUS
LES BATIMENTS
ADMINISTRATIFS
SONT FERMES AU
PUBLIC

Programmation

Du : mercredi 18 mars 2020
Au : mercredi 25 mars 2020

de 0 h 0 min à 23 h 59 min

Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

Affichage : durée optimale

Corona 1

INFOS CORONAVIRUS
LEGIENNOIS, FR
LIMITEZ VOS
DEPLACEMENTS

Programmation

Du : mercredi 18 mars 2020
Au : dimanche 5 avril 2020

de 0 h 0 min à 23 h 59 min

Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim

Affichage : durée optimale

Affichage

- Lors des élections
- Sur les bâtiments
- Au marché



Suite à l'arrêté ministériel du 15/03/2020

Ce bâtiment est fermé jusqu'à nouvel ordre.



Affichage

- Utilisation du réseau Exterieur (14 faces dans Gien) pour diffusion de l'affiche ci dessous sur une période pouvant aller de la semaine 11 à 18. (7 mai).



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Milieu Associatif :

Seule, la fraternité Giennaises assure encore des livraisons de repas pour les plus démunis.

Pas de problème particulier pour cette association (23-03-2020) – (26-03-2020) – (29-03-20)

Le service est assuré à l'extérieur, des colis nominatifs sont préparés et remis aux intéressés sans qu'ils ne puissent rentrer dans le local. Pour le moment pas de pénuries de denrées ni de problème de bénévoles.

Le secours populaire, les restos du Cœur et le secours solidaire sont fermés.

Hôpital :

L'hôpital a fait état du besoin d'installer un barnum sur le parking afin d'organiser un premier passage de détection du COVID 19. Le Barnum a été installé par les services techniques dès le 16 mars 2020.

Par ailleurs un besoin de masques et de blouses a également été identifié. Après consultation et travail avec les entreprises locales (Pierre FABRE, SHISEIDO, ESSITY) des blouses et des masques ont été récupérés le vendredi 21 mars et livrés le même jour à l'Hôpital.

Du gel hydro alcoolique est fabriqué par l'entreprise Shiseido pour pouvoir garantir la production nécessaire aux besoins actuels.

Une relation pérenne est organisée entre Shiseido et l'hôpital pour garantir la livraison directe de gel hydro alcoolique.

Une veille téléphonique est tenue régulièrement entre le Maire et la directrice de l'hôpital.

Gel hydro alcoolique :

Les professionnels de santé sont invités à faire état de leur besoin en gel hydro alcoolique sur le mail suivant :

gelhydro@emea.shiseido.com

Sur la base des commandes réalisées sur ce mail, une livraison sera faite au coup par coup par l'assistant de prévention de la collectivité ; un BL s'est délivré en vue d'une facturation des produits retirés.

Réception du gel en mairie le 1^{er} avril et mise en distribution des commandes par le chargé de prévention le même jour.

Gendarmerie :

Un contact permanent est établi entre la collectivité et la gendarmerie par le Maire. A ce jour, la gendarmerie indique que la population est plutôt respectueuse des consignes de confinement. Aucun problème particulier ou anormal n'a été constaté.

Le Maire en concertation avec la gendarmerie et le Sous-Préfet Paul LAVILLE, n'envisage pas de mesure de couvre-feu en l'état actuel de la situation.

Le Maire est en contact quotidien avec la gendarmerie.

Au 30 mars 2020, la situation est stable.

Le document transmis par la gendarmerie est mis en ligne sur le giennois.fr.



Les contacts utiles



Gendarmerie de GIEN
02.38.05.11.30

Urgence Gendarmerie 24h/24 et 7j/7
17

Cellule d'information du public de la Préfecture
02.38.81.46.81 / 02.38.62.48.48
pref-covid19@loiret.gouv.fr

Numéro vert 24h/24 et 7j/7
0800 130 000

Les contrôles routiers

Restez vigilants

- Toujours effectués par des gendarmes en tenue, avec leur armement et leur véhicule sérigraphié. Attention aux faux agents !
- Aucun paiement en numéraire de l'amende ou numéro de carte bancaire n'est demandé
- En cas de doute, demandez la présentation d'une carte professionnelle

Bonnes pratiques

- Déplacez vous toujours en possession de votre attestation de déplacement
- Pour éviter tout risque de contamination, présentez votre attestation ainsi qu'un document d'identité à travers la vitre de votre véhicule

Les services en ligne

La brigade numérique Gendarmerie
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique>

Prendre rendez-vous en ligne
<https://annuaire.service-public.fr/navigation/gendarmerie?where=45>

Déposer une pré-plainte en ligne
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Signaler des violences sexuelles et sexistes - PVSS
<https://www.service-public.fr/cmi>

Signaler un contenu ou un comportement illicite sur internet - PHAROS
<https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

Signaler une fraude à la carte bancaire - PERCEVAL
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

Signaler un changement de comportement d'une personne pouvant conduire à sa radicalisation
0 800 005 696
<https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

Les actes individuels pour la sécurité de tous

- Restez chez vous et ne sortez que lorsque cela est nécessaire
- Maintenez des contacts téléphoniques réguliers avec vos familles, amis, voisins, seniors
- Personnes âgées et vulnérables, contactez-nous pour rejoindre le dispositif tranquillité seniors
- Vous constatez un comportement suspect, n'attendez pas et composez immédiatement le 17



Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Suivez notre actualité sur les réseaux :
<https://fr-fr.facebook.com/gendarmerie Loiret/>



COVID-19 : LA GENDARMERIE À VOS CÔTÉS
Pour la population, par le gendarme



Marchés :

Conformément aux directives de l'Etat, les marchés extérieurs sont annulés (Mercredi et samedi). Après consultation avec les services de l'Etat et au regard des expériences dans le département, il a été décidé de réinstaller le marché du samedi matin à compter du 28 mars 2020 en activant le système dérogatoire.

L'arrêté préfectoral du 27 mars 2020 a autorisé, par dérogation, l'ouverture du marché du samedi matin sur la place de la victoire

La Poste :

Suite à un appel du groupe La Poste, il est indiqué qu'un dispositif d'accueil au public plus soutenu doit être mis en place pour les 6 et 7 avril prochain sur le bureau de poste de Gien.

Il est donc envisagé de mettre en place un balisage extérieur (barrières Vauban) pour respecter les distances de sécurité et organiser le flux des clients.

Rassemblement des Gens du Voyage :

Une réunion exceptionnelle du comité d'organisation du rassemblement des gens du voyage s'est réunie le jeudi 12 mars à 11h30 au centre administratif de Gien. Cette réunion a été présidée par Monsieur le Sous-Préfet Paul LAVILLE en présence du Pasteur Charpentier, du Maire de Gien/Président de la CDCG et de l'ensemble des acteurs (Gendarmerie, SDIS, Hôpital, CD45, ...).

Lors de cette réunion, Monsieur le Sous-Préfet a annoncé l'annulation de la convention évangélique d'avril prochain.

Pour ce qui concerne la mission biblique en cours, il doit y être mis un terme et des consignes strictes de vie sur le camp doivent être organisées par le Pasteur Charpentier.

Il reste à ce jour 20 caravanes sur le camp.

La réunion du 30 mars 2020 à Matignon est maintenue concernant le rassemblement d'août 2020. Suite à un appel du cabinet du 1^{er} ministre, cette réunion est finalement annulée et reportée à une date ultérieure.

Des entretiens réguliers ont lieu entre le Pasteur et le Maire de Gien pour éviter le rassemblement d'Août sur Gien. Les besoins identifiés par l'association « Vie et Lumière » sont de 250 ha compte –tenu de l'annulation du rassemblement d'Avril (pour mémoire – terrain Nevoy = 130 ha).

Maison de garde – Centre COVID 19 :

Suite à la demande de l'Agence Régionale de Santé, Mme LAZAREVITCH nous a contactés pour mettre en place une antenne permettant le diagnostic téléphonique et physique des patients.

Un protocole médical est établi et il s'agit pour la collectivité de mettre à disposition un local permettant d'organiser ces consultations physique et téléphoniques.

Une convention de mise à disposition du bâtiment du centre social des Montoires est en cours de rédaction. Les locaux comprendraient la grande salle, le hall, le couloir, deux bureaux, les toilettes et la petite salle de réunion.

L'entretien des locaux (bio-nettoyage sera assuré par un agent volontaire de la Ville de Gien. Des équipements de protection individuels (gants, masques, combinaisons jetables seront

mises à la disposition de l'agent. L'hôpital de Gien assurera une formation à cet agent pour garantir la qualité du protocole de bio-nettoyage de ces locaux.

Le démarrage du dispositif est effectif le lundi 30 mars.

Stade nautique :

La maintenance de l'équipement est garantie par les agents en place à tour de rôle. La vidange envisagée traditionnellement pendant les vacances de printemps doit pouvoir être ajournée. La dernière vidange ayant eu lieu en décembre 2019, il n'y a pas forcément lieu de renouveler l'opération dans la mesure où les bassins ne sont pas utilisés et que le bâtiment est totalement fermé au public. La réalisation de la prochaine vidange en décembre 2020, permet d'économiser le cubage d'eau des deux bassins intérieurs.

Centre culturel :

Le centre culturel est fermé.

Les enseignants de l'école de musique sont mis en télétravail, ils assurent des cours à distance avec leurs élèves.

Les agents de la bibliothèque assurent le maintien en état des ouvrages à domicile et rédigent des fiches de lecture à intégrer sur la bibliothèque électronique.

Les animations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

L'annulation des spectacles programmés va générer des ruptures de contrat pour les artistes et autres intermittents du spectacle.

Installation du conseil et gouvernance :

L'installation du conseil résultant du scrutin du 15 mars devant avoir lieu le samedi 21 mars 2020 à 10 heures a été annulé.

La prise d'effet des mandats des conseillers municipaux nouvellement élus est donc reportée.

Ainsi, les assemblées délibérantes élues en 2014 et leurs exécutifs voient leur mandat et leur fonctions prorogées jusqu'à la prise de fonction des nouveaux conseillers municipaux.

La date d'installation des nouveaux conseillers municipaux sera déterminée par décret sur le fondement d'un rapport remis par les experts au parlement au plus tard le 23 mai prochain.

Le premier conseil municipal se tiendra de droit entre cinq et 10 jours après l'entrée en fonction des conseillers municipaux pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Pour ce qui concerne la gouvernance transitoire, les délégations de l'assemblée délibérante au Maire sont prorogées.

L'exécutif local devra informer les nouveaux élus, dont la prise de fonction a été reportée, sur la base du fondement juridique de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Pour ce qui concerne la mise en place du conseil communautaire, l'ensemble des Maires des communes membres ayant été élus au premier tour, il faut envisager l'installation du conseil communautaire au plus tard trois semaines après le début du mandat des conseillers municipaux qui sera déterminé par décret.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des organes délibérants durant la période d'Etat d'urgence sanitaire (Quorum, procurations, modalités de votes,...) une ordonnance viendra préciser le cadre des formalités à respecter.

Organisation et fonctionnement de la collectivité :

Le fonctionnement de la collectivité est garanti sur la base des actions prioritaires arrêtées au présent document.

Les principes d'adaptation et de réactivité sont privilégiés pour faire face à l'ensemble des besoins grâce au régime d'astreinte et par la mobilisation immédiate des collaborateurs en fonction des besoins. La protection des agents et le télétravail restent une priorité.

L'exécutif local est invité à prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre des délégations précédemment acquises et prorogées.

Des aménagements relatifs aux opérations budgétaires sont également prévus dans l'ordonnance du 25 mars 2020 pour limiter les effets de blocages.

- Arrêt du CA repoussé au 31 juillet 2020
- Vote des taux reporté au 3 juillet 2020
- Dépenses d'investissement et de fonctionnement autorisées dans la limite de celles inscrites dans le budget précédent

La ville de Gien et la Communauté des Communes Giennoises ayant validé leurs budgets respectifs en décembre, le fonctionnement budgétaire et financier peuvent être assurés normalement jusqu'à l'été.

Pour ce qui concerne la commande publique, il est préconisé de garantir la continuité des marchés en cours.

Le Maire / Président, rendra compte au sens de l'article L2122-22 du CGCT chaque quinzaine des décisions qu'il a prise au nom du conseil municipal. Cette communication sera réalisée auprès des conseillers municipaux et communautaires ainsi qu'aux conseillers municipaux nouvellement élus.

La première communication aura lieu le premier avril prochain.